

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COLLEGE DAVID NIEPCE situé sur la commune de SENNECEY LE GRAND.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Procédure et forme de marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

Les prestations feront l'objet d'un accord-cadre avec émission de bons de commandes.

Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Blanquette de veau (réponse le 10/09/2024 au plus tard) – Quantité maximum : 35Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°2 Bourguignon (réponse le 10/09/2024 au plus tard) – Quantité maximum : 105Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°3 Chair à saucisse (réponse le 10/09/2024 au plus tard) – Quantité maximum : 24Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°4 Emincé de dinde (réponse le 10/09/2024 au plus tard) – Quantité maximum : 70Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°5 Escalope de volaille (réponse le 10/09/2024 au plus tard) – Quantité maximum : 320Unité(s) - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°6 Haut de cuisse de poulet (réponse le 10/09/2024 au plus tard) – Quantité maximum : 300Unité(s) - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°7 Merguez (réponse le 10/09/2024 au plus tard) – Quantité maximum : 300Unité(s) - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°8 Quenelle de poisson (réponse le 10/09/2024 au plus tard) – Quantité maximum : 70Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°9 Rôti de porc (non ficellé) (réponse le 10/09/2024 au plus tard) – Quantité maximum : 70Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°10 Saucisse de porc (réponse le 10/09/2024 au plus tard) – Quantité maximum : 35Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°11 Saucisson à cuire (réponse le 10/09/2024 au plus tard) – Quantité maximum : 30Kg - 1 jours de délai de livraison
- Produit n°12 Sauté de porc (réponse le 10/09/2024 au plus tard) – Quantité maximum : 70Kg - 1 jours

de délai de livraison

- Produit n°13 Sauté de poulet (réponse le 10/09/2024 au plus tard) – Quantité maximum : 70Kg - 1 jours de délai de livraison

- Produit n°14 Viande de porc (petit salé) (réponse le 10/09/2024 au plus tard) – Quantité maximum : 35Kg - 1 jours de délai de livraison

Les livraisons s'effectueraient à un rythme : Bi-hebdomadaire

Date limite de remise des offres :

10/09/2024, à minuit.

Article 2 : Durée du marché

Le marché est conclu pour la période du 15/09/2024 au 15/12/2024

Article 3 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Prix (en € HT au kilo ou unitaire) – 60%
- Qualité du produit (fraicheur) (Distance parcourue entre le lieu de production et le lieu de livraison) – 40%

Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COLLEGE DAVID NIEPCE
- Fabienne DE RAGO
- 4 RUE DES PLANTES
- 71240 SENNECEY LE GRAND
- Responsable des achats : Fabienne DE RAGO
- Téléphone : 03 85 44 84 24
- Courriel : gest.0710070r@ac-dijon.fr

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif :

Dijon